



PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

Observatoire Régional des Métiers

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 DECEMBRE 2019

Membres présents ou représentés :

Au titre du collège Employeurs

- Patrick Salez UPR Paca
- Caroline Cardelli CPME
- Sophie Aboudaram UPR Paca
- Philippe Guy U2P Paca
- Christian Pierre U2P Paca (pouvoir à Philippe Guy U2P Paca)

Au titre du collège Salariés

- Philippe Cottet CGT Paca
- Magali Bailleul FSU (pouvoir à Philippe Cottet – CGT Paca)
- Roland Beaulieux CFE – CGC
- Jean Louis Flechel FO

Au titre du collège État

- Laurent Neyer Direccte
- Françoise Rastit DRDFE (pouvoir à Laurent Neyer - Direccte)
- Sabine Brismontier Rectorat Aix-Marseille
- Valérie Maurice Viera DRAAF
- Patrick Desprez Rectorat de Nice (pouvoir à Sabine Brismontier – Rectorat Aix Marseille)

Au titre du collège Région

- Marie Florence Bulteau Rambaud Région

Au titre du CESER (censeur)

- Richard Guis

Invités (sans voix délibérative)

- Catherine Nicolas Direccte
- Sylvette Avallet CARIF

Participaient également au Conseil d'Administration :

- Séverine Landrier Directrice de l'ORM
 - Cécile Reveille Dongradi Déléguée du Personnel de l'ORM
 - Pauline Gay Fagneaud Déléguée du Personnel de l'ORM
-

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance.

1. Validation du procès verbal du Conseil d'Administration du 25 avril 2019

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

2. Validation du procès verbal du Conseil d'Administration du 06 novembre 2019

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

3. Présentation du projet de programme d'activité 2020

Séverine Landrier présente le programme d'activité en expliquant que c'est une programmation de transition dans le cadre du rapprochement avec CARIF.

Il y a quelques travaux communs structurant.

En 2019, le programme d'activité a été mouvant toute l'année ce qui a nécessité des réorganisations régulières pas toujours confortable à l'interne.

A souligner, la montée en charge des demandes de l'Etat et de la Région qui a mis en perspective le recrutement possible de 2 personnes en CDD.

Ce programme d'activité s'inscrit dans le cadre des trois grandes missions de l'ORM :

- une mission de mutualisation et de production de données
- une mission d'animation de réseaux et accompagnement d'acteurs
- une mission de production et de diffusion de savoirs opérationnels

Un système d'information et des outils numériques pour diffuser nos données socioéconomiques

Tout d'abord, la Collecte de données statistiques, le redressement et l'intégration dans un système d'information dynamique en s'adaptant à l'évolution de la statistique publique. Ceci est un travail de fond nécessaire pour alimenter les outils numériques de l'ORM mais aussi l'ensemble des travaux réalisés.

L'actualisation de l'ensemble des outils avec les données les plus récentes en continu.

L'enrichissement de l'ensemble des outils ; pour Mét@For, l'intégration d'un module prospective métiers à l'horizon 2030 via la Dares et pour DAT@ORM Territoires : l'actualisation des zones d'emploi et déclinaison au niveau départemental pour alimenter les SPED.

Le but est de faire connaître et développer l'usage de ces outils auprès des acteurs régionaux du champ de l'emploi et de la formation.

L'ORM a contribué à DataSud, l'open data de la Région.

Des réseaux pour une connaissance augmentée

Une mission centrale d'animation de réseaux régionaux avec notamment Observation Partenariale de la Conjoncture et Réseau Connaissance des Territoires.

La coordination des 8es Rencontres Économie Emploi Formation avec le LEST, l'Insee et la Direccte (le 28 avril 2020)

La contribution aux instances régionales : Crefop, Ceser.

L'implication au niveau national pour favoriser la visibilité des travaux régionaux (France stratégie, Céreq, Dares...) et pour mutualiser l'expertise et les développements de méthodes avec les autres Carif-Oref.

Des savoirs pour l'action : appui au pilotage de la formation professionnelle

Le développement d'un système d'observation des compétences est envisagé : pour appréhender la question des compétences à travers une approche quantitative permettant de diffuser la méthode à différents métiers, pour développer des analyses croisées et automatisées des compétences dans les offres d'emploi, dans les référentiels métiers (ROME, référentiels de branche...) et dans les référentiels de certification. L'objectif étant in fine d'alimenter différents types de travaux sur l'identification des besoins en compétences des entreprises, et sur les évolutions de l'appareil de formation. Une méthodologie qui s'inscrira dans les réflexions globales sur l'analyse des compétences en cours au sein du Réseau des Carif-Oref.

La préfiguration d'une cartographie de la consommation de la formation en articulation avec l'offre, sur les territoires pour développer, en partenariat avec le Carif, une analyse croisée de l'offre de formation et de la consommation des formations a posteriori (effectifs réels en formation). Une démarche expérimentale basée notamment sur une approche cartographique pourrait porter sur une filière stratégique à définir.

L'élaboration d'un cahier des charges avec le Carif afin de définir les objectifs et modalités de travail, notamment concernant l'articulation des différents systèmes d'information (offre de formation / effectifs réels en formation).

L'évaluation d'impact du Programme régional de formation va être réalisée suite à une réponse à un appel d'offre du Conseil régional en partenariat avec le Céreq, à travers le suivi des sortants de formation du PRF à 6 mois et une évaluation d'impact à 6 et 18 mois à partir d'une analyse contrefactuelle. L'objectif étant d'évaluer à court et moyen termes l'incidence de la formation sur l'insertion des demandeurs d'emploi, conformément aux exigences du FSE.

L'évaluation du dispositif prep' apprentissage va être conduite en région dans le cadre d'un appel à projet du PIC, en partenariat avec le LEST.

L'accompagnement du service en charge des formations relevant du sanitaire et social est poursuivi.

Dans le cadre du PACTE, un appui à l'identification des besoins en compétences des entreprises sur les territoires va être conduit pour accompagner les acteurs des SPED dans l'appropriation des données socioéconomiques déclinées au niveau départemental, pour accompagner les acteurs dans l'identification des besoins en compétences des entreprises sur les territoires en venant en appui des travaux menés par les SPED et en venant en appui aux task force déployées par Pôle emploi au niveau des filières stratégiques.

Le diagnostic régional sur les actions de la Grande école du numérique va être réalisé dans le cadre du PACTE également.

L'accompagnement des OPCO et des branches dans le déploiement de leurs nouvelles missions en région se poursuit via le développement d'outils génériques sur leur nouveau périmètre (tableau de bord formation), la constitution d'un réseau régional visant à mutualiser les pratiques sur les systèmes d'information, la mise en perspective des thématiques communes et des besoins d'outillage, et l'éclairage de l'action des OPCO grâce aux travaux conduits par l'ORM.

La réalisation d'une étude de prospective sectorielle pour anticiper les mutations économiques, numériques, écologiques, technologiques sur les métiers avec les acteurs du secteur, le secteur étant à définir.

La poursuite des travaux sur les métiers en tension avec l'actualisation de la liste des métiers en tension structurelle et la réalisation d'un bilan avec les acteurs sur les effets de la 1re vague de diagnostics produits : quelles réponses ont été mises en place ?

La réalisation d'une étude sur l'insertion par l'activité économique (IAE) en réponse à un appel d'offre de l'UD 13, pour accompagner les structures IAE à positionner les bénéficiaires sur des métiers en tension adaptés et favoriser un retour à l'emploi pérenne.

L'information métiers : produire des fiches sur les métiers en tension, les métiers qui recrutent, les métiers des filières stratégiques à destination des professionnels, du grand public y compris les collégiens, lycéens, étudiants et leurs familles dans le cadre du site Internet développé par le Carif.

La poursuite des travaux sur les modalités de gestion de la main-d'œuvre pour approfondir l'analyse d'un modèle de gestion de la main-d'œuvre à travers une approche qualitative afin de faciliter la réalisation de plans d'actions avec les pouvoirs publics et acteurs économiques, ou développer une approche transversale des modes de gestion de la main-d'œuvre sur un public donné (seniors, jeunes, femmes). A choisir.

Un appui à la demande du Conseil départemental des Hautes-Alpes pour l'élaboration d'un schéma départemental du sport.

La poursuite des travaux sur les personnes en situation de handicap avec le suivi statistique de la Convention cadre d'engagement Agefiph-Région-FIPHFP, la réalisation d'une étude sur les prescriptions de formation non abouties visant les personnes en situation de handicap, la réalisation d'un tableau de bord « Ensemble, prévenir la désinsertion professionnelle ».

Un appui au Conseil régional sur la thématique de la jeunesse à préciser.

Monsieur Cottet donne la parole à José Rose sur le programme d'activité.

Monsieur Cottet propose le vote du projet du programme d'activité.

Le programme d'activité est adopté à l'unanimité.

MB pose une question complémentaire. Y'a-t-il une marge de manœuvre de 20% comme cela s'est toujours fait historiquement. Madame Landrier indique que cela n'existe plus et que les travaux supplémentaires doivent être faits au détriment d'autres projets selon arbitrage.

4. Présentation du budget prévisionnel 2020.

Le budget prévisionnel proposé est annuel même s'il y a une fusion en cours d'année.

Ce budget n'intègre pas de dépenses en lien avec le processus de fusion, l'impact sera plutôt sur 2021.

Le budget présente un excédent de près de 97K€.

Concernant les produits, une augmentation des subventions de 280K€ avec un appui au PACTE (Dirccte), information métier (Région), des certitudes sur nos financements plus avancées cette année, des marchés et appels d'offres obtenus en 2019-2020, des reprises de fonds dédiés importants (reports de 2019).

Concernant les charges, une réduction importante des coûts des locaux, une masse salariale stable par rapport à 2018 mais en augmentation sur 2019 (recrutement d'une personne en CDD) – possibilité d'un second recrutement en cours d'année.

Un budget 2020 positif après plusieurs exercices déficitaires.

Monsieur Neyer insiste sur le fait que la DIRECCTE est et restera un partenaire toujours présent qui souhaite poursuivre son partenariat avec l'ORM.

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

5. Suite du processus de fusion avec le Carif

Monsieur Cottet donne des informations sur le processus de fusion et sur calendrier évoqué lors du CA du 6 novembre dernier.

Un groupe de travail va être mis en place pour rédiger l'avenant n°5 à la convention constitutive du Carif Espace compétences. Il sera composé de la directrice et de trois administrateurs pour chacune des structures. Cinq réunions sont prévues d'ici le 23 janvier.

Les étapes clés pour rappel : en décembre 2019 le CA a donné mandat au président pour réaliser les actes nécessaires au rapprochement, en février 2020, AG pour présentation du projet d'avenant et début de la consultation des membres des structures pour positionnement officiel, en mai 2020 AGE de signature de l'avenant et approbation du traité « d'apport-fusion », en juin 2020, signature de l'avenant par le Président de région et de Préfet – Publication de l'Arrêté préfectoral.

Monsieur Guy s'interroge sur le ressenti des salariés et du CARIF sur ce processus. Il interroge les délégués du personnel qui leur répondent que les salariés sont plutôt rassurés sur ce sujet et bien informés. Madame Avallet considère que les compromis nécessaires ont été faits et que tout se passe sereinement.

Mario Barsamian demande si les membres du Conseil d'administration peuvent avoir des informations sur les sujets traités lors de ces réunions.

Monsieur Neyer rappelle que le traité de fusion est un sujet très technique qui doit être fait avec l'expert comptable. Il demande à ce qu'un calendrier soit mis en place.

Monsieur Cottet accepte de communiquer les documents préparatoires des réunions du groupe de travail de la fusion aux membres du CA pour qu'il fasse un retour en amont. Concernant le recrutement de la nouvelle direction, le président demande que dans l'organigramme du futur centre ressource apparaisse le devenir des deux directrices. Monsieur Maddalone et Madame Bulteau Rambaud ont été informés et plutôt rassurant sur le sujet.

Avis du conseil scientifique sur le processus de fusion par José Rose (cf document en annexe)

6. Questions diverses

Déclaration de José Rose, président du Conseil scientifique suite à la réunion du 13 novembre dernier.

Lecture d'une note d'opportunité sur la présence d'un conseil scientifique dans la future structure fusionnée par José Rose. Cette dernière sera transmise aux administrateurs.

Monsieur Guy annonce que Madame Pistolessi, vice présidente de l'ORM est démissionnaire. Il souhaite que l'U2P PACA conserve cette vice présidence et se propose pour ce poste.

Le Conseil d'administration valide à l'unanimité ce remplacement.

La session est levée.

Le président

Philippe Cottet

Le secrétaire

Mario Barsamian

AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE AU CA DE DECEMBRE 2019

Après examen et discussion des divers points à l'ordre du jour du Conseil scientifique de l'ORM réuni le 13 novembre 2019, celui-ci a adopté à l'unanimité l'avis suivant.

1. La présentation, par Séverine Landrier directrice, de l'actualité de l'ORM et du processus de fusion avec le Carif Espace Compétences a été particulièrement appréciée par le conseil scientifique qui a pu ainsi mieux comprendre le contexte interne et externe et les difficultés qui peuvent se présenter dans ce processus. Il souhaite, au regard d'autres expériences de ce type et des acquis de la recherche, attirer l'attention sur les conditions de réussite de ce processus de fusion. Il suggère notamment de mettre en avant la proximité des objets qui tous relèvent du champ de la formation, de l'emploi, de l'orientation et des compétences et les complémentarités possibles entre les deux organismes. Il pense aussi qu'il est essentiel de reconnaître et respecter la singularité des métiers de chacun et d'éviter dès à présent toutes formes de concurrence. Il pense également utile de se projeter dans l'avenir et de mettre en place des projets communs et du travail partagé pour conforter une connaissance mutuelle et un rapprochement des pratiques organisationnelles. A cet égard, la diffusion des informations en interne et la mise en place de dispositifs de concertation et d'échange seront très précieux de même que le suivi régulier des diverses étapes de ce processus et la production collective d'un projet de structure.

2. Le point d'information sur les évolutions de l'activité de l'ORM, par Sonia Milliard l'animatrice scientifique, a confirmé les points forts de l'ORM notamment son engagement durable sur des thématiques majeures (marché du travail, compétences, analyses sectorielles) et sa capacité à candidater avec succès sur des appels à projets. Le conseil partage l'inquiétude exprimée quant à l'accès aux données et souhaite que tout soit fait pour lever les obstacles : par exemple, d'autres voies devront être explorées auprès de la direction générale de l'INSEE pour accéder aux variables géographiques de l'enquête Emploi car c'est la condition d'actualisation de l'outil fort utile Met@for. Il s'inquiète aussi du désengagement de certains partenaires sur des thématiques qui restent pourtant importantes comme les inégalités hommes-femmes ou l'insertion des jeunes. Enfin il souhaite conforter l'ORM dans ses manières de travailler en rappelant l'importance d'une implication thématique dans la continuité comme garantie de qualité, de cumulativité mais aussi de réactivité. Il pense utile que soit mise en avant la valeur ajoutée des études et le travail d'accompagnement des utilisateurs afin qu'ils s'approprient au mieux les résultats. Il pense également que la programmation est une garantie de cohérence qui n'empêche pas de répondre à des sollicitations ponctuelles. Et il incite à suivre avec attention les grandes évolutions institutionnelles en cours, les fusions à l'œuvre et les déplacements des frontières entre les organismes.

3. La présentation des premiers résultats de l'étude sur les modalités de gestion de la main-d'œuvre en région a été très appréciée par le Conseil scientifique. L'ORM s'inscrit de belle manière dans une tradition vivace de construction de typologies sectorielles tout en offrant la nouveauté d'une analyse régionale. Les résultats présentés à travers la construction de groupes de secteurs cohérents et spécifiques et la formulation d'enjeux en matière de gestion de la main-d'œuvre est très éclairante et devrait éclairer les acteurs en charge des politiques d'emploi. Après cette phase descriptive, il restera à entreprendre un travail plus analytique de repérage des variables discriminantes et d'interprétation à partir de travaux complémentaires, d'entretiens avec les responsables sectoriels et d'échange avec les connaisseurs du tissu productif régional.

4. Enfin, le Conseil scientifique a souhaité élaborer collectivement une note sur les apports essentiels d'un Conseil scientifique pour un Observatoire et un organisme d'études.

ROLES ET NECESSITE D'UN CONSEIL SCIENTIFIQUE DANS LE GIP

Avis du Conseil scientifique

Au cours de sa dernière réunion du 13 novembre 2019, le Conseil scientifique de l'ORM a échangé sur les raisons pour lesquelles un Conseil scientifique est indispensable pour un observatoire et un organisme d'études. La discussion, basée sur l'expérience de chacun, a débouché sur un texte unanime qui sera présenté par le président lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration du 9 décembre.

Les missions de ce Conseil sont clairement définies dans l'article 6 des statuts de l'ORM selon lequel « le Conseil scientifique est chargé de formuler des avis et recommandations sur les fondements méthodologiques des travaux réalisés et d'assister l'Observatoire régional des métiers dans la construction de ses démarches et dans l'accumulation de ses résultats ». Et la composition statutaire de ce Conseil regroupe actuellement 5 représentants du monde universitaire et de la recherche scientifique et personnalités qualifiées, 6 responsables d'études et de statistiques des services et 4 représentants d'organismes et administrations régionales.

C'est au regard des missions de l'ORM – « Des savoirs pour l'action » – que le Conseil scientifique développe son activité au rythme d'une à deux séances par an auxquelles participent la directrice et l'animatrice scientifique ainsi que des chargé.e.s d'études au gré des ordres du jour. Depuis trois ans, chaque conseil élabore des recommandations qu'il transmet au CA et qui toutes veillent au positionnement de l'ORM et sont des incitations à développer des travaux de référence.

Le Conseil, qui réunit des chercheurs et experts de divers horizons et des spécialistes du champ, garantit d'abord la qualité des travaux réalisés, la robustesse des données produites et le sérieux des analyses. En examinant les méthodologies mises en œuvre et la façon dont les résultats sont présentés et commentés, il apporte une caution scientifique de certification de qualité pour les utilisateurs, de reconnaissance du travail des chargés d'études et d'accompagnement pour les responsables.

Le Conseil, dans la mesure où il met en rapport les chargés d'études et les représentants des instances régionales, est aussi une aide à la réalisation des études. Il permet en effet de développer des partenariats, d'entretenir une communauté d'observation régionale et de profiter de l'expertise des responsables d'études et de statistiques de divers services. Chaque réunion est en effet l'occasion d'échanger des informations et des expériences, de développer des regards croisés sur le même objet et de conforter des partenariats de travail susceptibles de faire émerger de nouveaux projets.

Le conseil est également garant de l'opportunité des travaux engagés dans la mesure où il veille à leur conformité à l'égard des missions confiées à l'ORM et qui consistent à produire des savoirs et à faciliter leur appropriation mais aussi à proposer un espace d'échange à tous les acteurs contribuant à la construction des rapports entre formation, emploi, travail et compétences. Il porte ainsi une appréciation sur les programmes annuels d'activité et les orientations stratégiques. Il veille à la cohérence et à la continuité des travaux et offre aussi l'occasion d'expérimenter de nouveaux projets. Et il met en valeur les travaux réalisés en soulignant leur intérêt pour tous les acteurs régionaux.

Il apporte également des conseils sur la façon de conduire le travail d'observation. Il insiste ainsi régulièrement sur l'importance conjointe de la réactivité et de la qualité, de la réponse rapide et du travail sur un temps long, sur le

soin à apporter à la capitalisation des résultats comme à leur accessibilité et à leur valorisation. Et il alerte si nécessaire sur la cohérence entre le programme d'activité et les moyens alloués par les financeurs.

Au final, les apports du Conseil scientifique sont sans commune mesure avec son modeste coût de fonctionnement et cela permet à l'ORM de fonctionner comme d'autres organismes d'études, de recherche et d'expertise.

Dans la nouvelle configuration du GIP et après la fusion des deux organismes, ce Conseil restera indispensable surtout dans un contexte où les thématiques de la formation, des compétences et de l'emploi sont au cœur des débats publics, où les décideurs régionaux ont des besoins accrus de connaissances solides pour évaluer et préparer leurs décisions et où les acteurs régionaux de l'emploi, l'économie, la formation souhaitent mobiliser avec aisance des données de qualité.

Il conviendra seulement d'en actualiser le rôle en élargissant sans doute ses missions et en faisant évoluer sa composition tout en respectant la spécificité des missions et des métiers des deux organismes concernés.

José Rose,
président du Conseil scientifique de l'ORM

26 novembre 2019